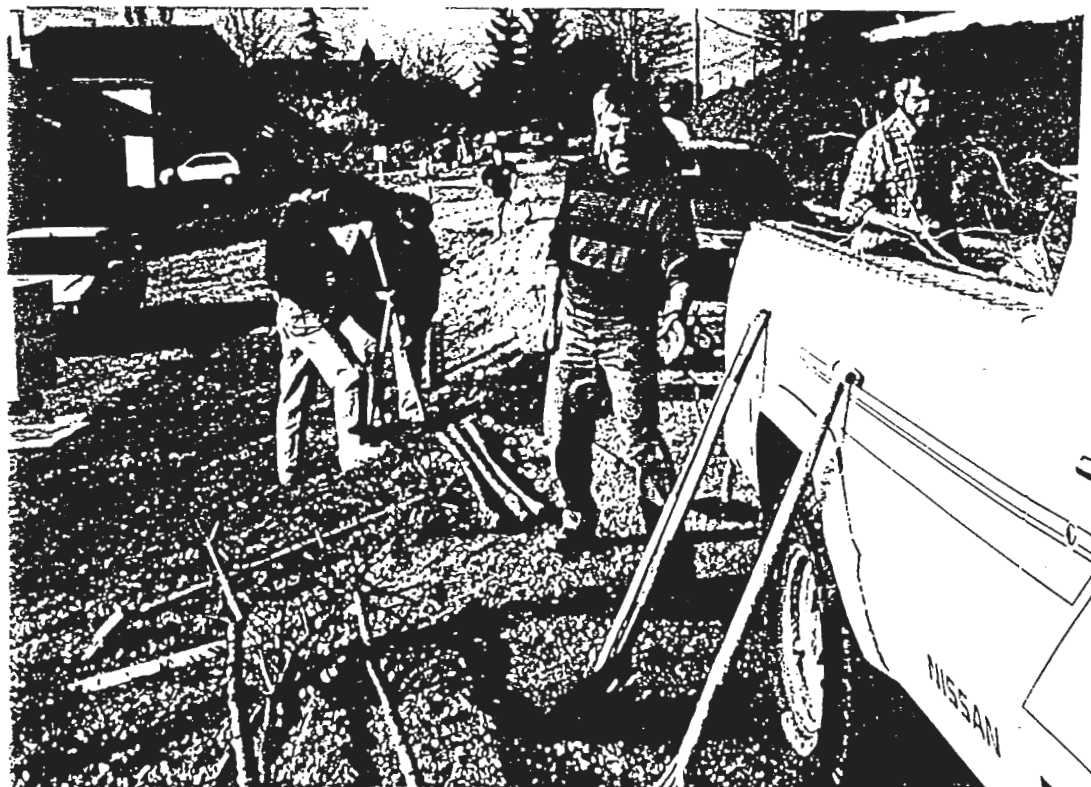


CHUZELLES

INFORMATIONS

MAIRIE



Piquetage et plantation au Clos des Mésanges - 6 érables rouges
et 6 frênes à fleurs.

S O M M A I R E

I

LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES

	page
Mot du Maire	1
Les Elus à votre service	2
Un peu d'histoire	4
D'une feuille à l'autre	5
Le coin des Associations	8
SNCF	16
Informations	17
Bruits de voisinage	20

II

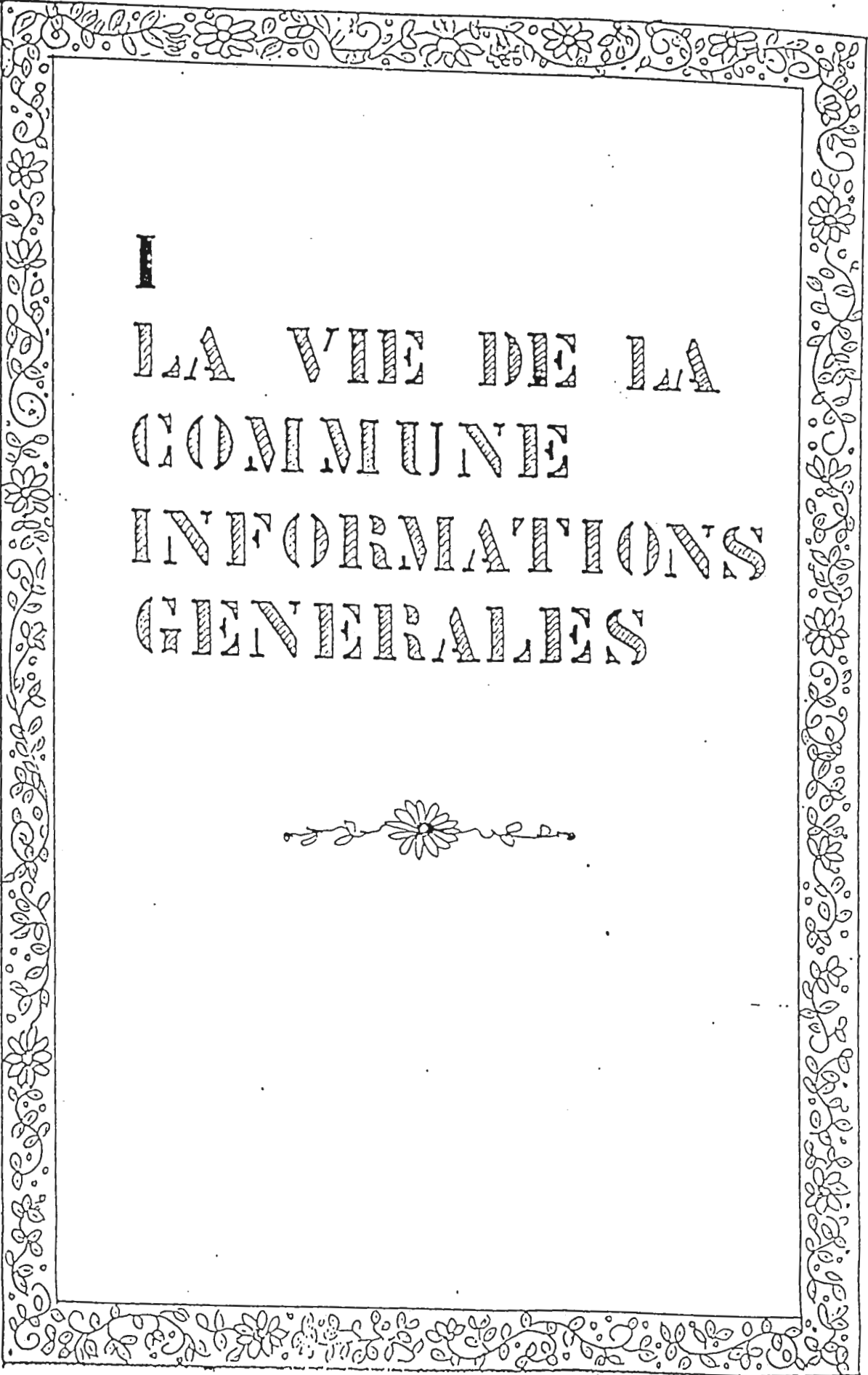
LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunions des	27-1-97	1
	7 - 3-97	5
	21-3-97	9
	28-3-97	10

IV

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

Relais Assistantes Maternelles	1
Concours maisons fleuries	3
Dates à retenir et posts à pourvoir	5
Commission mixte élargie	6
Commission Environnement	7
Budget	11



I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES



LE MOT DU MAIRE

Dans ce bulletin, vous trouverez les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal et diverses informations.

J'attire cependant votre attention sur quelques points :

- **Boulangerie** : De nombreuses rencontres ont eu lieu entre les représentants de la Chambre des Métiers, le président du Syndicat des Boulangers, l'avocat conseil de la Chambre des Métiers, Mr et Mme MORAND pour essayer d'établir un compromis avec ces derniers. La commune avait demandé de fournir certaines pièces nécessaires à la discussion. Lors de la dernière réunion (14.03.97), l'avocat conseil nous a donné verbalement quelques chiffres pour indemnisation éventuelle aux conjoints Morand.

Si le budget communal l'avait permis, il aurait été préférable que la commune aménage les locaux neufs pour les mettre en gérance. Lors de sa séance exceptionnelle et à huis clos du 21 mars dernier, un compte-rendu des diverses réunions concernant la boulangerie a été fait aux membres présents. Plus de deux heures de débat ont été nécessaires afin d'étudier les diverses propositions tout en tenant compte des rigueurs budgétaires. A l'issue du vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide de louer le local neuf situé au Belvédère à un nouveau commerçant. Celui-ci a fait des propositions depuis plusieurs mois. En l'état actuel des choses, Mr et Mme MORAND restent dans le bâtiment existant.

Dernièrement, le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif 1997 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 5.593.143 F. et en investissement à 2.305.969 F.

Le Conseil Municipal a délibéré pour une augmentation des taux du foncier sur les propriétés bâties qui passe de 11,23 % à 11,79 % et de la taxe d'habitation de 10,18 à 10,69 % . Cette augmentation est nécessaire à l'équilibre du budget.

La baisse des impôts énoncée par l'Etat s'accompagne d'une réduction des aides apportées aux régions, aux départements. Ce qui n'est pas évidemment pas sans incidence sur les subventions allouées aux communes.

SECURITE : traversée du village et du hameau des Pins : Tout dernièrement, une réunion s'est tenue en Mairie entre des représentants du Conseil Général, de la Sous-Préfecture, de la DDE, des transports scolaires, de l'association des Parents d'Elèves, des membres de la commission "Urbanisme et environnement". De nombreux points sur la sécurité ont été évoqués.

Des réunions ont déjà eu lieu dans le cadre du SIVU, et le travail sur la sécurité se poursuit.

Ce présent bulletin municipal est distribué à l'intérieur d'une pochette éditée avec le concours des entreprises locales.

Il s'agit du résultat d'une opération de partenariat montée avec les entrepreneurs et artisans chuzellois ou proches. Cette pochette est conçue comme un outil de communication, elle comporte les numéros de téléphone indispensables et les références des artisans chuzellois.

Le Conseil Municipal remercie l'équipe de conseillers et les sponsors qui ont mené à bien cette opération.

LES ELUS A VOTRE SERVICE

Mairie : 04.74.57.90.97

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET PERMANENCE DES ELUS :

- mardi 08h30 - 11h30
Permanence 1/2 - Mme GARDAIS ou Melle CARRET
- mercredi 10h00 - 11h30
Permanence Mr ROCHE
- jeudi 08h30 - 11h30
Permanence Mr PLANTIER
- vendredi 16h00 - 19h00
Permanence Mr PRAS - Mr BOURGUIGNON

LES ELUS

- ALLARD Patrick	Tél. 04-74-31-68-61	A
- AURIC Edith	Tél. 04-74-57-99-89	B
- BOURGUIGNON Gilles	Tél. 04-74-31-77-74	C
- CARRET M.Thérèse	Tél. 04-74-57-02-44	D
- FLAMAND Robert	Tél. 04-74-57-91-83	E
- GARDAIS Michèle	Tél. 04-74-57-91-66	F
- LUCAS J.Michel	Tél. 04-74-57-92-56	G
- MARLIER Yves	Tél. 04-74-57-04-47	H
- NAVARRO Gilbert	Tél. 04-74-57-08-34	I
- PLANTIER Joseph	Tél. 04-74-85-83-36	J
- PRAS Renée	Tél. 04-74-57-92-45	K
- PRAS Michel	Tél. 04-74-85-71-92	L
- RAULIN Marielle	Tél. 04-74-57-92-92	M
- REGAL J.Noël	Tél. 04-74-57-03-88	N
- ROCHE Gilbert	Tél. 04-74-57-91-26	O
- RODRIGUEZ J.Pierre	Tél.	P
- SYLVAIN A.Marie	Tél. 04-74-57-05-75	Q
- TERRIER Christiane	Tél. 04-74-57-94-87	R

Pour simplifier la lecture du tableau ci-après, nous avons attribué une lettre de l'alphabet à chaque élu.

COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

1	SYNDICAT A VOCATION MULTIPLE (SIVOM)	E G L P
2	SYND.DES EAUX DU NORD DE VIENNE	C E H O
3	SYND.INTERC.SPORTS & LOISIRS DE LA SEVENNE (SISLS)	H M N R
4	SYND.INTERC.D'AMENAGEM.HYDRAUL 4 VALLEES DU BAS DAUPHINE	C K O R
5	SYND.MIXTE POUR L'EQUIP.SCOL.& SPORTIF DE L'AGGLOMERATION VIENNOISE (SMESSAV)	F I
6	SYSTEPUR (Station d'Epuration)	I J K L
7	GENDARMERIE (SIGEE)	B O
8	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE (SE 38)	J O
9	SYND.INTERCOMM.VIENNE & REGION POUR REALIS.CENTRE AIDE PAR TRAVAIL (SIRCAT)	A E F M
10	SYND.INTERCOMM.DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	B E G J
11	AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (A.I.D.M.R.)	A D F M
12	DECHETTERIE	D J
13	CENTRE DE SECOURS	A D G H
14	SYND.INTERCOMM. A VOCATION UNIQUE (SIVU)	D J

COMMISSIONS COMMUNALES

15	BATIMENTS	B E L M N O
16	BUREAU AIDE SOCIALE (CCAS)	A D F M
17	ECOLE MUSIQUE	D G
18	FLEURISSEMENT	B D F Q
19	FETES ET SPORTS	A F G I P
20	URBANISME	C D H J K O R
21	ELECTRIFICATION	C E L P
22	RESTAURANT SCOLAIRE	F H J N Q
23	FINANCES - BUDGET	C D F J L N O
24	ECOLE MATERNELLE	M O Q
25	ECOLE ELEMENTAIRE	H L M
26	BULLETIN MUNICIPAL - CONCEPTION	O R
27	BULLETIN MUNICIPAL - REALISATION	B E G K M P R
28	INFORMATIONS - COMMUNICATION	O R
29	VOIRIE (SIVOM)	C E G L P
30	RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS	A G M O P Q
31	BIBLIOTHEQUE	B D F J M
32	COMMISSION JEUNES	A G I O P R
33	ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE	A B C O R
34	COMMISSION SECURITE-ECOLES	H M

UN PEU D'HISTOIRE

Depuis au moins 1549 - date de la première mention trouvée à ce jour de l'église Saint-Hippolyte, actuelle église du village -, peut-être depuis 907 - date à laquelle apparaît une église Sainte-Euphémie - le territoire de Chuzelles est composé de deux paroisses distinctes, l'autre paroisse étant celle de Saint-Maurice dont l'existence est attestée depuis 845. Ce bâtiment religieux tomba en ruines en 1830. Autrement dit, Chuzelles est formé de deux groupements de population, dont l'un présente un habitat plutôt aggloméré (Saint-Maurice) et l'autre un habitat nettement dispersé (Saint-Hippolyte). La seule disparition d'une église sur deux n'est pas un élément suffisant pour créer l'unité d'une agglomération... A cela, il faut ajouter que ce sont les grands domaines de la bourgeoisie et du monde religieux viennois ou de la petite noblesse locale qui ont servi de pôle fédérateur à une urbanisation disséminée. La commune a connu une naissance officielle trop tardive (1875) pour que les bâtiments officiels - mairie et écoles - puissent jouer leur rôle centralisateur. Il aura fallu pour combler cette sorte d'entre-deux paroisses, fait d'une trame discontinue de bâtiments situés le long de la RD 36, une volonté urbanistique historiquement sans précédent.

Dès lors, il n'y a pas lieu de s'étonner outre mesure que quelques semaines, voire quelques mois, de retard apparaissent dans la construction, la commercialisation et l'aménagement des abords d'un bâtiment de conception mixte (habitations et commerces) et destiné à renforcer le centre bourg, alors que le vide ou du moins la discontinuité urbanistique dans cette zone perdure depuis au moins 5 siècles, sinon depuis un millénaire. Ce qui pourrait, à juste titre, paraître surprenant, voire incohérent ou injuste, c'est que se plaignent de ces retards ou les incriminent, ceux-là même, ou leurs proches, qui ont provoqué les premières péripéties retardatrices.

A noter encore que dans cet acte de volonté d'urbanisme, la municipalité n'en est pas restée au niveau des vœux pieux qu'on les trouve exprimés dans les notes explicatives des premiers POS de la commune. Cette volonté s'est trouvée soulignée, accompagnée et concrètement marquée par un engagement financier également sans précédent historique et destiné à soutenir, en zone semi-rurale, l'installation d'un commerce reconnu comme de première nécessité pour les communautés villageoises. La vue serait un peu courte, pour ne pas dire partielle, de ne considérer ce geste que comme un soutien hasardeux à une activité commerciale privée. Pour qui veut honnêtement la comprendre, l'opération "Belvédère" est évidemment à situer dans son contexte historique pour en saisir les réels enjeux.

D'UNE FEUILLE A L'AUTRE

Les premières manifestations du printemps 97 constatées, nous découvrons dans nos boîtes à lettres, la feuille de chou N°16.

Sans agressivité, sans concession non plus, mais soucieux de ne pas laisser croire que les membres de la municipalité ne se préoccupent peu ou pas de certains problèmes, reprenons point par point les sujets abordés dans cette publication.

CHUZELLES ET SES ARBRES

Oui, malheureusement, il a fallu abattre des arbres pour permettre les travaux d'aménagement du centre village : les arbres sacrifiés seront heureusement remplacés par d'autres, car, comme dans toute opération d'urbanisme un plan de plantation et une prévision de végétalisation du centre village ont été prévus. Nous regrettons les retards apportés à la réalisation des travaux, ce qui a retardé l'aménagement du parking et reporté à l'automne prochain la plantation d'arbres.

Par contre, nous vous invitons tous à venir examiner les plantations au Mille-Club qui dans quelques années ombreront nos chères têtes blondes fréquentant le centre des Mille Loisirs, ainsi que les 12 arbres (6 érables rouges et 6 frênes) plantés sur la voie communale, (chemin du Royer) près du lotissement "Clos des Mésanges" et constater les efforts de la municipalité pour fleurir le talus des écoles côté CD123A.

Pour information, nous signalons que la commune n'a pas à intervenir sur le domaine privé. En ce qui concerne les logements OPAC, plantations et entretien des espaces verts reviennent au propriétaire.

SECURITE DE TOUS

La commune agit avec l'Etat et le département au niveau de l'ordre public, de la circulation automobile, de la lutte contre l'incendie et de l'hygiène publique.

Quand certaines situations sont gênantes ou dangereuses pour les habitants, le maire prend alors des arrêtés municipaux qui règlementent par exemple :

- .les seuils de bruits à ne pas dépasser
- .les feux pendant l'été
- .les règles de fréquentation des lieux publics : autorisation des foires et marchés, horaires des bars et restaurants pour les jours de fêtes, etc...

D'autre part, la police municipale exerce une action préventive dans le maintien de l'ordre public : elle agit en complément de la Gendarmerie. La commune organise et règle de manière cohérente et en toute sécurité le déplacement des automobilistes, des cyclistes et des piétons ; c'est le minimum qu'accomplit la commune.

Elle le fait en favorisant :

- .l'établissement d'un plan de circulation
- .l'aménagement des rues et carrefours avec éclairage, panneaux de signalisation
- .la construction de parking, de trottoirs.

De plus, elle peut prendre des arrêtés municipaux pour limiter la vitesse dans une zone dangereuse ou pour interdire le passage des poids lourds (à condition qu'il existe une déviation).

Les pompiers interviennent en cas d'incendie et d'autres risques naturels ou non (accidents, inondation, explosions, pollution, etc...). La Mairie participe au financement des pompiers organisés en Centre de Secours au niveau départemental.

Après ce rappel, petit cours d'instruction civique, en réponse aux conseillers et prophètes de mauvais augure, nous affirmons qu'assurer la sécurité est pour nous tous primordial et que nous n'avons pas attendu janvier 1997 pour agir. En effet, à plusieurs occasions, en concertation avec les riverains concernés, les associations et autorités compétentes nous avons établi et recensé les points noirs de la circulation.

.Aux Pins, RN7 - aucun financement n'étant prévu pour travaux lourds dans les 3 ou 4 années à venir et, de plus, tout projet devant faire l'objet d'une concertation entre les trois parties concernées (Chuzelles, Communay et DDE Lyon Sud), il a été décidé (réunion du 19/11/96) la révision du positionnement des arrêts de bus, la localisation de la mise en place de traversées piétonnes, marquage au sol et mise en place de signalisation de traversée d'agglomération (plantation, etc...). Dans le sens Lyon-Vienne, la mise en place d'un tourne-à-gauche pour l'accès à la zone artisanale aura pour effet de ralentir la circulation à l'entrée du hameau.

.Traversée de CHUZELLES - Beaucoup de circulation piétonne entre l'école et la bibliothèque ou le Mille Club, trop de véhicules devant l'école aux heures de pointe, trafic important en général (voir le comptage réalisé par l'équipe municipale dans un bulletin précédent) ont été constatés. Comme aucune déviation n'est prévue pour le moment, il a été décidé que les priorités établies par la DDE vont être vérifiées et éventuellement revues en tenant compte des subventions demandées auprès du Conseil Général par la mairie pour financer les projets d'aménagements. Actuellement, un dispositif de réduction de la vitesse est envisagé à la sortie du village en direction de Villette-de-Vienne. Bien que tout aménagement et modification apportés sur le territoire de la commune soient à la charge de celle-ci, elle ne peut en décider seule, car elle dépend en matière de sécurité et de voirie des services départementaux et de l'Etat en ce qui concerne la RN7.

Mais il existe des actes concrets, rapides en mettre en place, peu coûteux, pour sensibiliser les automobilistes et autres aux dangers de la vitesse. Il faudrait que tous soient conscients que nul n'est à l'abri d'un accident (ça n'arrive pas qu'aux autres...) et que tous nous nous posions les questions, à savoir : "est-ce que je n'ai jamais dépassé une limite de vitesse, ne serait-ce que de 5 ou 10 km/H ?". "Est-ce que je roule dans Chuzelles à 50 km/h ?". Nous avons tous pu constater que beaucoup de véhicules traversent notre commune en excès de vitesse, mais nous pouvons aussi déplorer que ce n'est pas que le fait de personnes étrangères à la commune. Alors faisons d'abord preuve de savoir vivre et de respect des autres.

CA COULE DE SOURCE

Si quelqu'un, depuis longtemps, souhaitait retrouver la source qui alimentait la fontaine de la place de l'ancienne mairie, c'est bel et bien notre maire, qui, de plus, a participé activement :

- .pour localiser regards et canalisations
- .pour négocier et avoir l'autorisation d'exploiter avec des tiers propriétaires
- .pour la dégager afin de doubler le débit, de façon qu'elle puisse alimenter à la fois les propriétaires et la fontaine communale.

Et c'est bien pour agrémenter une place ombragée sur laquelle les Chuzellois pourront garer leur véhicule près des commerces, que cette fontaine sera alimentée en eau de source. Là encore, il faudra patienter et laisser le temps au constructeur d'aménager la place avant d'y installer une fontaine.

LA SEVENNE ET LA POLLUTION

Non, Chuzelles n'a pas l'exclusivité de la pollution de la Sévenne et on n'arrive pas à s'expliquer comment et pourquoi la pollution en amont s'arrêterait à Chuzelles...

Ceci dit, non seulement nous avons appris la grave rupture du pipe-line de la SPMR sur la commune de St-Just-Chaleyssin, le 01/01/97, mais nous étions sur place en la personne de Mr PLANTIER, maire, alerté par ses collègues.

Celui-ci a pu constater les dégâts mais a surtout pu apprécier la rapidité des secours et l'efficacité des opérations pour éviter une catastrophe...

De plus, la commune n'est pas restée aux constats : c'est parce que nous avons participé :

- .aux réunions regroupant les communes concernées par cet accident par le biais des membres de la "commission environnement"

- .aux rencontres entre maires et représentants de la SPMR

- .aux interventions des communes au sein du Syndicat des 4 Vallées, lettres de sommation pour exiger les résultats de l'enquête et des analyses...

que nous sommes prêts à porter plainte auprès du Procureur de la République, comme l'ont déjà fait la Mairie de St Just Chaleyssin, Sévenne Environnement et la Société de Pêche.

CA BOUGE A CHUZELLES

Le centre village se concrétise à Chuzelles et l'aménagement de la ZAC des Pins se poursuit. Quelque soit l'aménageur, l'essentiel est que le projet se réalise. Le local acquis par la commune dans le but de maintenir une boulangerie dans le village est un choix délibéré du Conseil Municipal, car en maintenant une boulangerie, une certaine convivialité..., on espère l'installation d'autres commerces (pharmacie, coiffeur, fleuriste...). Quant au bâtiment abritant la boulangerie actuellement, il était devenu nécessaire de l'acquérir pour pouvoir en disposer. Mais que les Chuzellois se rassurent, les logements mis en vente au Belvédère n'intéressent nullement la commune et il n'y aura donc pas d'investissement hasardeux.

DE L'AIR PROPRE A L'AIR... DE QUOI ?

Bien qu'il ne fasse que reprendre les données et informations nationales diffusées alors par tous les médias, nous apprenons dans un article que l'air est pollué... Mais on nous confirme aussi que l'air de Chuzelles est pollué en temps normal par les fumées industrielles venues de Feyzin et de Saint Fons... Nous avons en plus droit à un cours d'histoire et de géographie. On découvre grâce à cet article que les riches, les puissants, les décideurs, les habitants des beaux quartiers sont toujours à l'abri de tout et surtout de la pollution. Les beaux quartiers se tiennent en général au Nord-Ouest de l'agglomération. Et à Chuzelles, où se trouvent-ils ? Et ces messieurs qui habitent les beaux quartiers, quand est-ce qu'ils décideront d'arrêter la pollution de l'air ? les pluies acides ? et pourquoi pas, cet hiver n'empêcheraient-ils pas la neige de tomber ? ceci éviterait bien des dérangements et bien des problèmes à tous nos concitoyens !!!

Historique de l'Association des Jeunes de Chuzelles.

Cette association existe depuis 1971. Elle fut destinée, au départ, à la formation culturelle et au sens civique et social. Elle est régie conformément à la loi de juillet 1901.

Il existe 3 conditions pour être ou devenir adhérent :

- Avoir plus de 16 ans.*
- habiter Chuzelles ou avoir un lien de parenté.*
- payer la cotisation annuelle (prix de 50 fr.).*

L'AJC a été dissoute pendant quelques années et a été reprise en 1991. Cette interruption a provoqué une perte des objectifs donnés par les statuts, cette période a connu quelques problèmes parfois sans fondement. Il en est résulté une baisse de la popularité des jeunes. Ce qui a failli provoquer la mort de l'association.

Elle a vraiment recommencé son activité au sein du village à partir du début de l'année 1996, l'arrivée de nouveaux adhérents portant le nombre d'inscrits de 12 à 36. Dès cet instant, les relations se sont améliorées, les motivations sont réapparues chez tout le monde et une grande vague de réparations a soufflé sur le local de l'AJC. Cette époque a également provoqué un changement des buts de l'association, celle-ci étant désormais une association de service, sportive, culturelle et de loisirs.

Ceci a commencé par un lavage de voitures, rendu possible grâce à la motivation de toute l'AJC ainsi qu'à l'aide apportée par les habitants de Chuzelles nous ayant fait confiance en nous laissant leurs voitures. Nous avons également organisé une vente de brioches, offert un vin d'honneur et organisé un bal pendant la vogue afin de perpétuer la tradition des conscrits car, sans cela, elle serait tombée dans l'oubli total.

Tout au long de l'année 1996, nous avons gagné une certaine notoriété et ce surtout auprès de la mairie malgré les quelques petits accrochages dus au bruits de cyclomoteurs le soir mais cela n'a pas eu de grosses conséquences.

L'année 1997 va marquer la renaissance de l'AJC. En effet, nous prévoyons plusieurs animations : Soirée Cinéma, Tournoi de Football en sixte, des lavages de voitures, l'organisation d'un bal le 11 mai 1997 (sur le parking du « Mille Club »). Ces idées nous ont été suggérées par le directeur de la MJC de Vienne lors d'une réunion organisée par la mairie.

Nous avons mis sur pied une activité « foot-loisirs » permettant à ceux qui le désirent de commencer ou recommencer une activité sportive tout en profitant des installations du FCCS et en ayant la possibilité de faire des matchs amicaux contre des Comités d'Entreprises ou des clubs de football de la région.

Sebastien RODRIGUEZ

Philippe SABRE

*LE BUREAU DE L'AJC
Flavien CIBRARIO*

ECOLE DE MUSIQUE DE SEYSSUEL-CHUZELLES

Cette année, l'école de musique a le plaisir d'accueillir 72 élèves.

Les adultes courageux suivent avec motivation les cours de solfège adultes, qui se déroulent le jeudi de 18 H 30 à 19 H 30.

Deux nouveaux professeurs ont été recrutés :
- Mr CHAGNARD Samuel qui enseigne la clarinette
- Mr FAURE-GRISE Fabrice qui enseigne le saxophone.

Elèves et Parents ont eu le plaisir de partager le goûter de Noël, animé par les plus grands élèves de la classe instrumentale. Une présentation des instruments a permis ainsi aux élèves d'essayer l'instrument de leur choix pour l'année à venir.

Le 18 Février 1997, les enfants ont fêté "Carnaval", et accueilli la chorale "Chante Joie" de SEYSSUEL, en concert. Le public était nombreux pour recevoir tous ces musiciens.

L'année scolaire se terminera à CHUZELLES, le 24 Juin 1997, par le concert de la "Fête de la Musique" au Mille-Club. Nous vous espérons nombreux, parents, enfants, amis, afin d'applaudir nos jeunes musiciens.

Le 25 Juin 1997 aura un avant goût des vacances. Les élèves, accompagnés des professeurs, se retrouveront en pique-nique lors de la sortie annuelle et goûteront ainsi aux joies de la baignade tout en s'amusant.

En vue des préinscriptions pour l'année scolaire 1997/1998, des bulletins seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Bonnes vacances à tous.

Le Bureau.

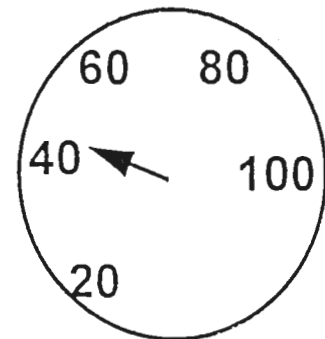
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'école de Chuzelles compte 200 enfants;

Regardez votre compteur ,

et réduisez votre vitesse !

Merci de votre compréhension.



Il était une fois, un petit village du Nord Isère,
Ayant une école à proximité de la Départementale,
Et les enfants, en allant à l'école,
Ou en sortant de l'école,
Avaient PEUR de traverser
Alors, les BOLIDES !
Réduisez votre vitesse
et faites ATTENTION à nos enfants !!!



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHUZELLES

L'association s'est engagée dans une sensibilisation à la sécurité dans notre village.

- * Distribution de tracts qui a eu lieu le mardi 25 et vendredi 28 mars.
- * Enquête sur la sécurité aux abords des arrêts de bus (primaire et collège).

Ceci nous a permis de constituer un dossier que nous avons soumis lors de la réunion qui a eu lieu, à notre demande, le mercredi 25 mars de 9h à 11h en Mairie de Chuzelles avec divers représentants :

M. Eudeline Conseiller Général de l'Isère
Un représentant de la sous-préfecture
Un représentant de la DDE de Vienne
Un représentant des services techniques au Conseil Général
Un représentant des cars Faure
M. le Maire, Mmes et Ms les Conseillers
Mme Canal, directrice de l'école primaire
M. Hamel, instituteur au CM2

Sont excusés : Mme Collet, directrice de l'école maternelle et M. Chevanas président de la sécurité routière.

Le but de cette réunion est d'avoir fait constater les problèmes que nos enfants rencontrent chaque jour pour se rendre aux écoles et collèges.

Principales remarques :

- * Irrégularité des horaires (pour la primaire et maternelle)
- * Manque de numérotation des cars par ligne
- * Aménagement :
 - Centre village
 - Arrêts de bus
 - Traversée des pins
 - RD36 et CD123A (au niveau de l'école)

Dans un souci d'objectivité et d'efficacité, l'ensemble des participants a évoqué la nécessité de constater sur place les équipements et l'implantation des arrêts de bus.

La municipalité a approuvé cette idée et s'est engagée à nous rencontrer afin de constituer une suite à notre dossier.

M. Eudeline propose qu'à la suite de cette concertation et dans un délai maximum d'un mois, chaque partie se retrouve en y associant le service sécurité des transports scolaires de Grenoble.

**ASSOCIATION FAMILIALE RURALE
DE CHUZELLES**

Cette année encore, l'association familiale récompensera pour leur patience, leur courage et bien d'autres mérites (ou qualités), en les décorant, des mamans à l'occasion de la cérémonie de la fête des mères, qui se déroulera le Dimanche 25 Mai 1997.

Elle vous invite à son rallye annuel qui aura lieu le Dimanche 8 Juin 1997. Le thème en sera la découverte de la nature que certains connaissent si mal. Aussi, soyez nombreuses et nombreux à venir la découvrir avec nous et parcourir notre campagne si belle (et si chère à bon nombre d'entre nous).

Pour les adeptes du vélo ou du V.T.T., n'oubliez pas qu'il existe à l'intérieur de notre association, une section "cyclo". Venez les rejoindre pour parcourir les routes de notre région.

A BIENTOT.

Le Bureau.

MEXIQUE 6 AU 20 MARS 1997

Les lumières multicolores de Mexico s'évalent sous nos yeux et s'offrent à notre groupe de 31 personnes dans une vision féérique.

MEXICO : ville immense (le plus long boulevard 64 km !), située sur un ancien lac, entourée par des montagnes volcaniques (Popocatépetl).

Les visites et les promenades alternent pendant ces trois premiers jours : le Musée Anthropologie, la soirée musicale des marriachis place Garibaldi, le Centre Historique (Zocalo, Palais National, l'Opéra, les maisons anciennes aux façades carrelées), Basilique de Notre-Dame de Guadalupe, Xochimilco et ses canaux sillonnés par des barques multicolores, la Place des Trois Cultures, une des plus grandes pâtisseries (pas de catalogue mais une exposition grandeur nature).

TEOTIHUACAN : au Nord de Mexico, premier site archéologique mais aussi premières impressions de démesure, de mystère, d'étonnement. Ces "pyramides" à degré sous un ciel menaçant sont un spectacle car l'éclairage parfois par le soleil couchant les font revivre.

Notre Guide à Mexico, Rafael, nous conduisit dans le Quartier de Santa-Fé. Un orphelinat tenu par des Soeurs de l'Ordre de Mère Thérèse de Calcutta nous ouvrit ses portes. Nous avons préparé un petit geste humanitaire (fournitures scolaires, chaussures d'enfants, médicaments). Une courte visite auprès des enfants, leur regard, leur détresse créa une émotion forte dans tout le groupe.

PUEBLA / OAXACA : traversée de la Sierra Madre, paysages ocres et arides, là où ne pousse que des cactus.

Villes provinciales de style hispanique et d'un caractère authentique. Les églises et leur richesse, les marchés, l'accueil des passants par un sourire, sont très typiques et nous font oublier la fatigue.

MITLA / MONTE ALBAN / ARBRE DE TULE : la visite des sites où se mêle une part de rêve, la grandeur des monuments et leur mystère de toujours. Les questions posées restent bien souvent sans réponse affirmative. Ces civilisations ont vite déclinées et l'arrivée des Conquistadors n'a fait qu'aggraver ce manque de connaissances.

L'arbre de TULE, très vieux, est un moment de détente sous son feuillage et par les explications de notre guide local, une fillette de 8 ans.

TUXTLA GUTTIEREZ : court vol aérien et embarquement pour la navigation dans le Cañon de Sumidero. La falaise la plus haute 1000 m, des vautours noirs et des petits crocodiles nous regardent passer.

SAN CRISTOBAL LAS CASAS / SAN JUAN CHAMULA : les Indiennes dans leurs vêtements bariolés, le marché très animé et la variété abondante des étalages sont une fête pour les yeux. La promenade dans les rues font découvrir les mille facettes d'un pays, car tout est un résumé de ce que nous voyons.

La diversité et l'abondance de l'artisanat est un gros problème pour se décider à choisir. Donc le nombre des bagages augmente en proportion.

Le village et son église blanche, la foi mystique de ses fidèles, nous sommes des intrus dans un monde bien à eux.

Nous quittons, à regret, la région du Chiapas, pour descendre vers la plaine du Yucatan.

AGUA AZUL : des tonnes d'eau se déversent de bassins en bassins, la couleur bleue est déclinée sur tous les tons. Les cascades blanches d'écume en sont les colliers et avec le vert de la jungle environnante pour écrin, la ballade est un émerveillement de tous les instants. A cela le chant des oiseaux rythment nos pas.

PALENQUE : la brume légère matinale lève son voile sur un site exceptionnel, les monuments adossés à la jungle et se réchauffant aux premiers rayons du soleil, nous laissent muets d'admiration.

La jungle toute proche nous découvre ses richesses (couleurs, plantes comestibles ou médicinales, ses ruines encore enfouies sous la végétation, sa source).

MERIDA / UXMAL : court vol aérien pour rejoindre la ville "blanche" et aussi une autre manière de vivre.

Encore des "vieilles pierres", non, car chaque site apporte son charme, sa beauté, et leur part d'énigme. A chaque détour du chemin, la vue porte plus loin et découvre des angles inattendus. La richesse des décorations et leur finesse, la proportion des monuments s'intégrant parfaitement au paysage, tout contribue à apprécier ces moments très intenses.

CHICHEN ITZA : le monde maya, mais avec toutes ses différences architecturales.

Le son et lumière qui retrace la légende de cette civilisation permet d'avoir un autre aspect des ensembles, l'acoustique est tout simplement géniale.

COBA / TULUM : site dans la jungle et son authenticité (en dehors de tous circuits de voyage classique) font découvrir la difficulté d'entretenir ou de restaurer tous les sites de la même façon.

Tulum, monte toujours la garde, au bord de la Mer des Caraïbes. Les traces des peintures sur une construction laissent imaginer facilement la beauté de la ville d'avant.

CANCUN / ISLAS MUJERES : détente, baignade sur le récif de corail, sous le chaud soleil en bordure de la Mer des Caraïbes.

Notre guide mexicain francophone, Mr Raoul, qui nous accompagna durant tout ce circuit su nous faire partager l'amour de son pays, sa gentillesse permanente ont permis à ce voyage de se dérouler dans les meilleures conditions. Une mention très bien pour tous nos différents chauffeurs, prudence et sourire sont leur devis

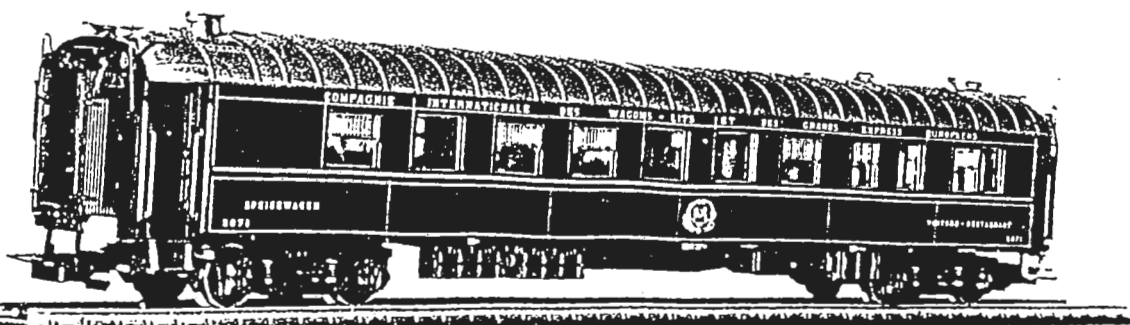
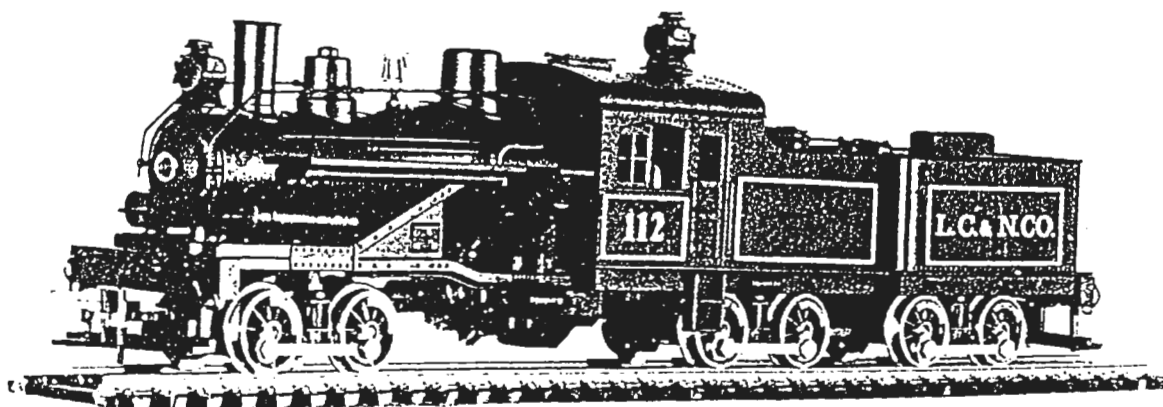
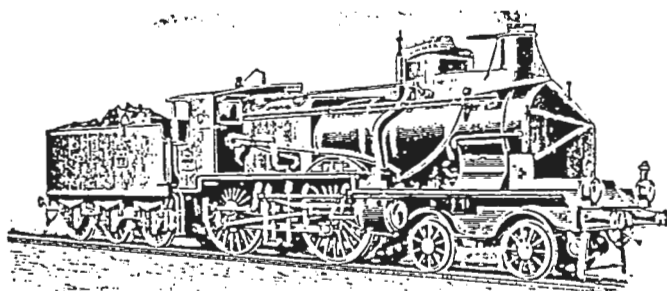
S.N.C.F

En gare à ESTRESSIN, la SNCF met à votre service des trains régionaux pour faciliter vos déplacements scolaires professionnels ou privés.

Un bureau de vente est ouvert du lundi au vendredi de
09h30 à 12h15
et de
14h30 à 18h30

où vous pouvez acheter toutes vos prestations SNCF à l'avance.

Accueil - Stationnement facile et gratuit.



I N F O R M A T I O N S

PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE

19 Avril 1997 :

Les travaux pour la réfection de la toiture de la piscine viennent de commencer. La piscine restera donc fermée environ 6 semaines.

Ci-après, fiche technique du produit traitant l'eau de la piscine.

DEMARCHAGE TELEPHONIQUE ou A DOMICILE

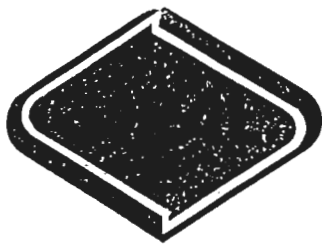
Nous informons les Chuzellois qu'en AUCUN CAS la Municipalité NE MANDATE, ENTREPRISES, SOCIETES ou PARTICULIERS quels qu'ils soient, pour contacter les habitants de la Commune.

GARDONS ... NOS DISTANCES

Art. 671. (L. 20 août 1881) Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer ses espaliers.



QUARTAL



PRODUIT DE DESINFECTION
DES SOLS ET DES SURFACES

DESINFECTANT BACTERICIDE FONGICIDE VIRUCIDE

PROPRIETES

QUARTAL est un désinfectant de contact dont l'action est fondée sur la synergie entre trois ALDEHYDES et un AMMONIUM QUATERNAIRE à forte rémanence.

QUARTAL est efficace sur la plupart des germes pathogènes, bactériens et viraux, notamment *Escherichia coli*, *Salmonella typhi*, *Candida albicans*, virus hépatite B (voir spectre d'activité au verso de cette documentation technique).

QUARTAL est doté d'une tensio-activité élevée qui accroît son pouvoir de pénétration des micro-organismes.

QUARTAL est NON-CORROSIF pour les instruments (pH neutre).

CARACTERISTIQUES

aspect	: liquide vert
odeur	: légèrement piquante, atténuée par un parfum
densité à 20°C	: 1,015
pH à 1 %	: 6,5
point d'éclair	: 34°C suivant norme A.S.T.M. D 56
tension superficielle	: 30 dynes/cm (à 1 % en eau dure à 20 °C)
concentration d'emploi	: BACTERICIDE : 0,15 % suivant NFT 72-150 spectre 5 1,5 % suivant norme NFT 72-170 spectre 5 30 minutes de contact 1,5 % suivant norme NFT 72-190 30 minutes de contact
	: FONGICIDE : 1,5 % suivant norme NFT 72-190 1 heure de contact
	: VIRUCIDE : 2 % suivant norme NFT 72-180 1 heure de contact

TENSIO-ACTIFS BIODEGRADABLES A PLUS DE 90 % - NE RENFERME PAS DE DERIVES PHENOLIQUES
ACTIF SUR B.K. à 1.5 % après 1 heure - ACTIF SUR HBV ET HIV à 2 % après 30 minutes

MODE D'EMPLOI

QUARTAL s'utilise en dilution dans l'eau à partir de 0,15 % (sols et surfaces), 1,5 % (instrumentation) ou 2 % (dose virucide), par trempage, lessivage et pulvérisation.

Pour traiter les locaux par nébulisation, utiliser QUARTAL pur avec notre nébulisateur électrique ATOMIST TURBO (3 minutes de fonctionnement en position 8 pour 100 m³ de cubage à traiter).

précautions : QUARTAL contient du formaldéhyde. Eviter tout contact du produit pur avec les muqueuses et les yeux. Port de gants indispensable.

Pour éviter une accoutumance des germes, nous recommandons d'utiliser QUARTAL en alternance avec AEDOL 150 (notre réf. T 1103) à base de dérivés phénoliques.

PRINCIPALES APPLICATIONS

toutes opérations de désinfection en milieu hospitalier et parahospitalier : hôpitaux, ambulances, professions médicales et paramédicales

- nettoyage et décontamination de l'instrumentation médicale et chirurgicale non autoclavable : endoscopes, sondes, catheters, etc.

- bacs ultra-sons

- literies, alèzes, chariots, etc.

- blanchisseries hospitalières : désinfection avant lavage du linge et traitement anti-recontamination

- plages de piscines (verrues plantaires)

CONDITIONNEMENTS: nos références T 1067 : carton de 4 bidons de 5 litres
T 2067 : fût de 210 litres



Depuis 1914 au service de l'hygiène et de l'environnement.

01/97

CARAL B.P. 452 27204 VERNON CEDEX
☎ 02 32 52 42 60 Fax 02 32 52 26 74

SPECTRE DE L'ACTIVITE ANTIMICROBIENNE DE QUARTAL

MICRO-ORGANISMES	CONCENTRATION EFFICACE	NORME DE REFERENCE
<u>BACTERIES</u>		
PSEUDOMONAS AERUGINOSA (bacille pyocyanique)	0,15 % 0,4 % 0,5 % 1,5 %	AFNOR NFT 72-150 AFNOR NFT 72-190 AFNOR NFT 72-170 D G H M
ESCHERICHIA COLI (colibacille)	0,15 % 0,2 % 1,5 % 1,5 %	AFNOR NFT 72-150 AFNOR NFT 72-190 AFNOR NFT 72-170 D G H M
STAPHYLOCOCCUS AUREUS (staphylocoque doré)	0,07 % 0,4 % 1,5 % 1,5 %	AFNOR NFT 72-150 AFNOR NFT 72-190 AFNOR NFT 72-170 D G H M
ENTEROCOCCUS FAECIUM	0,07 % 0,1 % 1,5 %	AFNOR NFT 72-150 AFNOR NFT 72-190 AFNOR NFT 72-170
PSEUDOMONAS FLUORESCENS	0,07 %	AFNOR NFT 72-150
MYCOBACTERIUM SMEGMATIS	0,1 % 1,5 % 1,5 %	AFNOR NFT 72-150 AFNOR NFT 72-190 AFNOR NFT 72-170
KLEBSIELLA PNEUMONIAE	0,5 %	D G H M (1 heure de contact)
PROTEUS MIRABILIS	1,5 %	D G H M
BACILLE DE KOCH	1 % 1,5 %	D G H M (2 heures de contact) D G H M (1 heure de contact)
SALMONELLA TYPHI	1,5 %	D G H M
SALMONELLA ENTERITIDIS	1,5 %	D G H M
SALMONELLA PANAMA	1,5 %	D G H M
<u>FONGIES</u>		
PENICILLIUM VERRUCOSUM	1,5 %	AFNOR NFT 72-190 (15 minutes de contact)
CLADOSPORIUM CLADOSPORICIDES	1,5 %	AFNOR NFT 72-190 (30 minutes de contact)
ABSIDIA CORYMBISERA	1,5 %	AFNOR NFT 72-190 (60 minutes de contact)
CANDIDA ALBICANS	1,5 %	AFNOR NFT 72-190 (15 minutes de contact)
TRICHOPHYTON MENTAGROPHYTES	1,5 %	D G H M
MICROSPORES GYPSEUM	1,5 %	D G H M
<u>VIRUS</u>		
HIV 1 (SIDA)	2 %	AFNOR NFT 72-180 (30 minutes de contact)
POLIOVIRUS 1 SABIN	2 %	AFNOR NFT 72-180
ADENOVIRUS 5	2 %	AFNOR NFT 72-180
VIRUS DE LA VACCINE	2 %	AFNOR NFT 72-180
HEPATITE B	0,5 %	30 mn en eau distillée 120 mn en présence de sérum de foetus de veau
	1 %	30 mn en eau distillée 60 mn en présence de sérum de foetus de veau
	2 %	30 mn en eau distillée 30 mn en présence de sérum de foetus de veau

REMARQUE : D G H M = DEUTSCHE GESELLSCHAFT für HYGIENE und MIKROBIOLOGIE
(norme allemande)

BRUITS DE VOISINAGE

R A P P E L

(Arrêté préfectoral 90 - I505 du 3.4.90)

2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et, notamment, ceux susceptibles de provenir de :

- des publicités par cris et chants ;
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par hauts-parleurs ;
- de l'emploi d'appareils tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- de réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en route d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de l'utilisation ;
- de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

3 : Toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient produisant un niveau sonore élevé ou des vibrations perçus par le voisinage, doit interrompre ces travaux entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Pendant la période diurne, en cas de gêne pour le voisinage dûment constatée, des précautions spécifiques ou des limitations d'horaire pourront être prescrites par le Maire ou par les services préfectoraux.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en-dehors des heures et jours autorisés au premier alinéa.

4 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, instruments de musique, appareils ménagers, ainsi que ceux résultant d'activités ou de comportement non adaptés à ces locaux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction.

6 : Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps. Le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

L'adjonction ou les transformations d'équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments doivent respecter la réglementation en vigueur en matière d'isolation acoustique dans les bâtiments d'habitation.

7 : Le Préfet, le Secrétaire Général de l'ISERE, les Sous-Préfets des arrondissements de VIENNE et de LA TOUR DU PIN, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Directeur Départemental des Polices Urbaines, les services de Gendarmerie et de Police Nationale, les Maires et Adjoints, les officiers et agents de Police Judiciaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GRENOBLE, LE - 3 AVR. 1990

LE PREFET

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL



L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept le vingt sept janvier, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 1997

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL ROCHE, RODRIGUEZ,

MMES AURIC, CARRET, GARDAIS, A. PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSEE : Mme RAULIN donne pouvoir à Mr LUCAS

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

Monsieur le maire ouvre la séance.

RESTAURANT SCOLAIRE : rapporteur J.N. REGAL

Lecture est faite du courrier de M. le Sous-Préfet relatif à l'augmentation du tarif du restaurant scolaire.

Notre délibération en date du 20/12/1996 n'est pas acceptée car l'augmentation que nous avons appliquée n'est pas conforme au taux moyen d'augmentation fixé par l'arrêté ministériel du 5 juillet 1996. Toutefois, une augmentation des tarifs supérieure à 2 % nous paraissant justifiée, le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce pour une demande de dérogation pour le maintien du prix du ticket à 19 F. et le maintien de la délibération du 20/12/1996 auprès de Monsieur le Sous-Préfet.

IMMEUBLE BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 29 avril 1996 relative à l'achat par la commune de l'immeuble de la boulangerie cadastré sous le n° 527 section A.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, avait approuvé cette acquisition pour un montant de 200 000F et pouvoir avait été donné à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de budgéter le montant de 200 000 F au budget primitif 97 et d'en effectuer le paiement à compte de ce jour section investissement compte n°2138 opération 27.

ENVIRONNEMENT

Délibération concernant la pollution de la SEVENNE

Monsieur le maire, immédiatement informé s'est rendu sur place.

Les barrages, notamment ceux installés sur CHUZELLES ont été régulièrement observés.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte des efforts de la SPMR pour mettre rapidement en oeuvre des moyens lourds en dépit des contraintes du calendrier et de la météo
- s'inquiète des dommages qu'ont pu subir la faune et la flore en berges et dans le lit
- demande qu'un bilan soit établi par un organisme indépendant en ce qui concerne ces dommages
- demande quels moyens sont envisagés pour une réhabilitation du milieu à court, moyen et long terme
- demande enfin que le syndicat des 4 vallées soit et reste l'instance centralisatrice de toutes les démarches.

D.G.E. demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention avec la DDE du RHONE signée par le Maire le 29/7/1996 et par M. le Préfet du Rhône le 23/8/1996, relative à l'aménagement central d'îlots sur la RN 7 et l'entrée du hameau des PINS et de la ZAC dans le cadre de la SECURITE.

Ce "tourne à gauche" étant un aménagement en agglomération, est à la charge de la commune.

Aussi, après délibération, le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DGE suivant un devis approximatif établi par la DDE pour un montant de 800 000F.

NOUVEAU REGLEMENT DU MILLE CLUB

Lecture est faite par M. ALLARD d'une proposition de règlement de l'utilisation de la grande salle du Mille Club.

Il est demandé aux élus d'étudier ce projet de règlement et de donner leur avis afin de rédiger un nouveau règlement applicable dès septembre 1997.

Il est nécessaire de faire un AVENANT au règlement existant concernant la caution suite aux problèmes rencontrés pour le nettoyage de la salle. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide et donne son accord pour le montant de la caution de 1 500 F. qui sera demandé à tous les utilisateurs y compris les associations et ce, dès février 1997.

DIGITALISATION DU CADASTRE

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 19 février 1996, un accord de principe avait été obtenu de la part des membres pour une adhésion à une convention d'informatisation du plan cadastral.

L'objectif est à présent de bien mener le projet d'ici à la fin du 1er trimestre 1997 de manière à signer la convention au mois de mai. Ces systèmes d'informatisations géographiques permettraient aux bénéficiaires de disposer d'une documentation informatisée mise à jour gratuitement par chaque contractant.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- considérant l'intérêt de cette documentation informatisée pour la gestion du foncier sur la commune,
- émet un avis favorable à l'adhésion de la commune pour la mise en place d'un système d'informatisations géographiques,
- autorise Monsieur le maire à signer la convention.

La participation de la commune sera de 12 920.17 F.

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE

Afin de réaliser un recensement complémentaire éventuel de la population, il y a lieu de se renseigner sur les modalités et de présenter une demande à la fois à la préfecture et à la direction régionale de l'INSEE. A étudier.

VIREMENTS DE CREDITS

Afin de faire face à un dépassement de dépenses, en investissement, par rapport aux montants budgétés au compte n°210 de 1 centime (un centime) et au compte n°235 de 12,40 F (douze francs quarante centimes), il y a lieu de solliciter une ouverture de crédit de 1 F (un franc) et de 100 F (cent francs).

Aussi le Conseil Municipal propose des virements de crédits du compte n°264 au compte n°210 pour la somme de 1 Franc (un franc) et du compte n°264 au compte n°235 pour la somme de 100 F (cent francs).

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

DIVERS

CENTRE DE SECOURS Mois de décembre 1996 : 6 interventions, 22 H.50
18 personnes engagées

CHORALE "LA CLE DES CHANTS" par son courrier en date du 27 janvier, demande l'autorisation d'installer dans la salle de répétition (le préfabriqué) un placard de rangement. Une réponse favorable leur sera faite.

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le produit de la collecte du VERRE dans notre commune s'élève à 204 F. pour le 2° semestre 1996.

CONSEIL GENERAL : notre indicateur de richesse pour l'année 1997 est : 29

LA PREVENTION ROUTIERE

Demande subvention. Satisfaction sera donnée lors de la préparation du vote des subventions.

SECURITE

Un administré et une association interpellent les élus (cette dernière, par voie de presse) à propos d'un accident mortel survenu sur le territoire de CHUZELLES. Quelques précisions sont à donner et il est bon de rappeler les actions de la municipalité en matière de SECURITE ROUTIERE.

Tout d'abord, il n'existe pas de "RD300" à CHUZELLES. Ensuite, il faut rappeler que ces routes départementales sont sous la responsabilité du département en dehors des panneaux d'agglomération. Sont en outre rappelés :

- le refus par le lotissement "Plein Sud" du projet de la DDE d'un aménagement de sécurité sur la RD36 au niveau du lotissement,
 - l'aménagement de la RD 123A de Boiron au RD 36 avec trottoirs et chaussée rétrécie,
 - l'aménagement du carrefour RD123A et RD36 avec îlot au centre village,
 - la convention de l'aménagement du carrefour RN7 à l'entrée de la ZAC des PINS signée avec l'Etat,
 - l'étude lancée dans le cadre du SIVU pour des aménagements de sécurité dans la traversée du village par la RD36 et au niveau des PINS (à proximité des emplacements rendus sensibles par la présence de groupes d'enfants),
 - les efforts entrepris également avec le SIVU et la commission "Environnement" pour le recensement et l'établissement de la carte des sentiers.
 - tracé prévisionnel de liaisons piétonnières parallèles à la RD36 dans le cadre des modifications au révision du POS.
 - dossier déposé auprès du Conseil Général (le) pour des travaux d'aménagement de sécurité par étapes successives concernant les points sensibles depuis le hameau St Maurice jusqu'à Tourmente (RD36).
- Une sensibilisation plus importante peut être apportée aux plus jeunes de nos conducteurs, notamment, à l'approche des périodes de fêtes ou vogues et qui reste un devoir de chaque citoyen.

L'Association syndicale "PLEIN SUD", par son courrier du 17/1/97 sollicite une réunion avec les élus pour révoquer quelques sujets restés sans réponse.

L'Association "St MAURICE" adresse ses remerciements pour les passages du chasse-neige.

Commission "JEUNES" rapporteur J.L. LUCAS

Compte rendu de la réunion du 17/1/97 à la mairie.

Bilan 1996: bal des conscrits, journée des brioches, soirées à thème, journées bricolage (entretien et réparations au local)

Souhaits pour 1997 : renouvellement de la subvention avec un effort supplémentaire de la municipalité, diverses fournitures et matériels de nettoyage, reprise de la journée lavage voitures, - proposition d'une journée aide à menus travaux pour personnes momentanément empêchées - participation à journée environnement nettoyage. Les jeunes expriment le besoin d'une information et d'un soutien en matière réglementaire et administrative.

COGEOR (Coordination, gestion, ordonnancement)

M. BOURGUIGNON rappelle à l'assemblée que l'amendement DUPONT oblige un aménagement paysager des ZAC à l'entrée des agglomérations en bordure des routes à grande circulation (ici RN7). Il précise qu'une délibération doit être prise pour confier cette étude au cabinet COGEOR.

Cette étude est rendue obligatoire par les dispositions de l'article L.111,1.4 du code de l'urbanisme et doit être intégrée dans le POS ce qui entraîne une modification de ce dernier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide par 17 voix POUR 1 abstention, de passer commande de l'étude paysagère conforme à l'amendement DUPONT pour un montant total TTC de 35818.20 F

D.G.E.

Monsieur le maire informe le conseil que suite aux chutes de neige abondantes et au gel, la route N° 9 dite de Thiers a subi de gros dégâts et demande qu'une délibération soit prise pour une inscription au titre de la D.G.E. 2° part pour un montant de travaux de 140 000 F suivant devis de la D.D.E.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et demande une dérogation pour l'exécution des travaux dans les plus brefs délais.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Le Maire



J. PLANTIER

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le sept mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 1997

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, AURIC, BOURGUIGNON, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ. MMES CARRET, GARDAIS, RAULIN, SYLVAIN,

EXCUSES : Mme TERRIER donne procuration à M. ROCHE
Mme PRAS donne procuration à Mme GARDAIS
Mr FLAMAND donne procuration à M. PRAS

SECRETARE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance :

INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR : Rapporteur MT.CARRET

- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor Public chargé des fonctions de Receveur des Communes : Melle CARRET informe les conseillers qu'en application des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, le Conseil Municipal sollicite le concours du Receveur Municipal en matière budgétaire, économique, financière et comptable, celui-ci ayant donné son accord.

Le Comptable du Trésor demande qu'une délibération soit prise afin d'attribuer l'indemnité de Conseil, au taux maximum prévu par référence aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté pré-cité, à compter du 1er janvier 1997.

Des explications sont données suite aux diverses questions émises par des membres du Conseil Municipal relatives notamment au taux appliqué. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix POUR et 5 ABSENTIONS d'attribuer l'indemnité de Conseil au Comptable du Trésor.

- Indemnité allouée pour la préparation des documents budgétaires au Comptable du Trésor Public : Melle CARRET informe les membres présents qu'en application des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 publié au Journal Officiel NC du 27 septembre 1983, le Conseil Municipal sollicite le Comptable du Trésor Public pour la préparation des documents budgétaires, le Comptable du Trésor ayant donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution de l'indemnité pour la préparation des documents budgétaires fixée à 300 Francs et en conséquence, d'en verser le montant au Comptable du Trésor.

S.M.E.S.S.A.V. : Rapporteur M.GARDAIS

La participation totale de Chuzelles à ce syndicat s'élève à 204.641 F. pour l'année 1997 décomposée comme suit :

- la cotisation syndicale : 3.238 F.
- frais de fonct. installations sportives : 45.899 F.
- remboursement d'emprunts : 155.504 F.

74 élèves de CHUZELLES fréquentent les collèges de Vienne :

- 73 élèves au Collège Grange de Seyssuel
- 1 élève au Collège Ponsard de Vienne.

Des pénalités de retard seront appliquées aux trois entreprises responsables des retards constatés dans la livraison du chantier de création des salles de sport spécialisées pour le Collège Ponsard.

S.F.R. : Rapporteur J. PLANTIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet d'implantation d'un relais radiotéléphonique par la société SFR sur notre commune pour couvrir la Vallée de la Sévenne.

L'emplacement de ce relais n'est pas défini, diverses propositions sont faites.

La commission "Environnement" se réunira prochainement et prendra contact avec cette société afin de mieux cibler leur projet. Des réserves sont émises quant à l'impact paysager.

DECHETTERIE : Rapporteur J. PLANTIER

Emmaüs ne gère plus la déchetterie intercommunale de Vilette-de-Vienne. La personne employée (CES) quitte son emploi le 15 mars prochain. A compter de cette date il n'y aura personne pour s'occuper des entrées de la déchetterie. Diverses solutions sont possibles :

- créer un emploi géré par les communes adhérentes : cette possibilité a été étudiée mais des problèmes apparaîtront lors de congés ou de maladie. De plus, le coût semble important.

- mettre en affermage : solution la plus plausible. 3 entreprises ont été contactées pour établir des devis. Les bennes, propriété des communes, seraient vendues à l'entreprise retenue. Le coût du personnel et ses éventuels remplacements incomberaient à l'entreprise.

Dans l'immédiat et dans l'attente d'une solution définitive, chaque commune prendra une semaine de service réparti comme suit :

- semaine 12 : Serpaize
- semaine 13 : Chuzelles
- semaine 14 : Luzinay
- semaine 15 : Vilette.

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE :

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'un recensement complémentaire ait lieu en 1997. Ce recensement se baserait sur les constructions neuves depuis le 5 mars 1990. Il convient de faire une demande auprès de la Préfecture de l'Isère afin d'avoir les éléments nécessaires relatifs à la procédure et au coût.

Après en avoir délibéré, les membres approuvent par 18 voix POUR.

NUMERISATION DU PLAN CADASTRAL : Rapporteur G.BOURGUIGNON

Une réunion a eu lieu à Grenoble, le projet avance.

Le financement est assuré en partie par :

- le Conseil Général à hauteur de 200.000 F. à chaque centre (5 centres en Isère)

- la DGI participe à concurrence de 20%

- différents partenaires privés (EDF, France Télécom, Société des Eaux).

- éventuellement d'autres entreprises (SPMR, CNR ...).

Ces différents partenaires permettront de réduire le coût pour les communes. La mise en place est néanmoins lente. Une première convention d'environ 80 communes sera créée et après accord de tous les partenaires, le travail pourra être effectué de façon progressive par le service du cadastre (préparation, contrôle, labellisation).

AMIANTE : Rapporteur M.PRAS

Depuis le 1er janvier 1997, des contrôles doivent être effectués dans tous les bâtiments ouverts au public. Des délais de mise en oeuvre ont été prévus afin de procéder à ces contrôles. L'affaire est suivie par le SIVOM, celui-ci consultera les entreprises concernées pour obtenir le meilleur tarif par le système du groupement de communes.

DIVERS :

Demandes de subvention :

- Groupements des parents d'élèves catholiques des collèges et lycées publics du district de Vienne : réponse défavorable
- MFR St Barthélemy de Beaurepaire : réponse défavorable.
- MFR Centre de Formations Agricole et Horticole de Tartaras : réponse défavorable.
- MIJIR : La somme demandée est disproportionnée par rapport aux ressources de la commune. Une rencontre sera demandée.
- SPA : Réponse favorable : 1,05 F. X 1684 habitants
- ADMR : Réponse favorable.
- Chambre des Métiers de Vienne : Réponse favorable.
- Chambre des Métiers du Rhône : Réponse favorable.

Centre de Secours :

5 interventions en janvier 1997 : 56,5 heures d'intervention - 26 personnes engagées.

PRODEPARE :

Le Département de l'Isère et l'Office National des Forêts ont mis en place un Programme Départemental d'Insertion par l'Environnement (PRODEPARE) et organisent des chantiers d'insertion à vocation environnementale pour lesquels les collectivités ne pourraient avoir recours au secteur économique.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette initiative toutefois la commune n'est pas intéressée.

Syndicat des 4 Vallées :

Lecture est donnée par M. BOURGUIGNON d'un courrier ferme de Gérald EUDELIN adressé à la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône suite à la rupture de canalisations le 01/01/97.

Diverses requêtes sont formulées suite à cet accident avec menace de dépôt de plainte si les réponses aux questions posées ne sont pas données rapidement.

Courriers :

- Sou des Ecoles : réponse favorable pour autorisation de défilé dans le village le 21 mars prochain. Toutes dispositions nécessaires à la sécurité des enfants devront être prises par l'association.
- Association des Parents d'Elèves : Information de la distribution de tracts les 25 et 28 mars prochains pour une sensibilisation à la sécurité dans notre village.
- AERIS : Lecture est faite d'une lettre-circulaire de son Président (pillule d'iode aux communes voisines de la Centrale St Alban-St Maurice).
- Courrier d'un administré relatif au stationnement gênant au bas du chemin du Rival : bonne note est prise de ce courrier.

SIVOM : Rapporteur M. PRAS

L'ouverture des plis concernant les marchés de travaux aura lieu le 11 mars à Pont Evêque.

La location de l'engin est fixée à 215 F/H

Le salaire de la secrétaire de remplacement est de 12 600 F pour 169 heures.

La cotisation syndicale est de 6,50 F.
Les appels d'offres pour le changement du tracto-pelle sont lancées.
Une contribution sera demandée aux communes concernées par la participation de jeunes à la construction de la maternité au Sénégal.
Le relais "Assistances Maternelles" est assuré par Mme BORY depuis le 01.03.97.

SITOM : Rapporteur MT. CARRET

Le comité du SITOM Rhône Isère, par son courrier du 18.02.97 propose de mettre en recouvrement direct auprès de l'ensemble des contribuables de la commune pour 1997 une contribution prévisionnelle nécessaire au paiement des charges syndicales.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de refuser cette imposition directe.

Une délibération est prise afin d'inscrire cette dépense obligatoire au budget 1997 : Vote 18 voix POUR.

SIVU : Rapporteur MT. CARRET :

Etude Sécurité Routière : Dans le cadre de cette étude et en application du cahier des charges, 30 sites maximum doivent être retenus sur les 41 proposés. Aussi, parmi les sites supprimés, figure les Pins. La commune a manifesté sa surprise et son mécontentement car il s'agit d'un quartier "sensible" sujet à accidents. Le projet n'est pas abandonné pour autant, simplement il ne figure plus dans le cadre de cette action intercommunale. La commune devra assumer directement la poursuite de cette étude.

SOPRORGA : Rapporteur G. BOURGUIGNON

Lecture est faite du dossier relatif à l'installation d'un centre de transit de cadavres, chairs et débris d'origine animale à Pont Evêque, la commune de Chuzelles se trouvant incluse dans le périmètre du rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, les membres du Conseil Municipal sont appelés à donner leur avis sur cette enquête publique.

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent, par 18 voix POUR, une réserve quant à l'impact essentiellement routier du fait de la circulation des véhicules à benne ouverte sur notre commune .

ODYSSEE 97

A l'occasion de la semaine nationale des personnes handicapées physiques, l'Association des Paralysés de France (A.P.F.) organise le samedi 15 mars l'Odyssée 1997. Le départ de cette épreuve aura lieu à Chuzelles à 8H30 et l'arrivée à Pont-Evêque vers 16H30.

Afin de mobiliser le maximum de personnes, des tracts seront distribués et un courrier sera adressé à toutes les associations chuzelloises.

SIVU Tourisme: Rapporteur G. ROCHE

Le topoguide sur les sentiers devrait sortir courant mai. Le balisage devra être remplacé. Il reste à déterminer qui devra procéder au nouveau balisage.

En ce qui concerne l'entretien des sentiers, une convention qui fixera le rôle de chacun est à prévoir.

Des contacts seront pris avec diverses associations.

La journée nettoyage est prévue le 22 mars 1997 dès 8h30.

Courrier sera envoyé aux associations pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Le Maire

J. PLANTIER

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
de
38200 CHUZELLES
Tél. 74 57 90 97

Objet :

Boulangerie

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire et à huis clos à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 1997

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, AURIC, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ. MMES CARRET, GARDAIS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER, PRAS R.

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance :

Après plusieurs mois de discussions et de négociations, il convient de prendre une décision dans le dossier "Boulangerie". Plusieurs demandes émanant de boulangers souhaitant s'installer dans les locaux du Belvédère, acquis par la commune ont été étudiés. Il s'agit de donner suite à la meilleure de ces propositions.

Une dernière réunion a eu lieu en Mairie le 14 mars dernier en présence de Mr et Mme MORAND, boulangers actuels, Mr SAVIGNON du service économique de la Chambre des Métiers de Vienne, Me COTTAZ-CORDIER, avocat (COFI Juriste) et avocat conseil de la Chambre des Métiers de Vienne. Cette entrevue était nécessaire afin de connaître les possibilités chiffrées raisonnables, avant tout engagement avec un nouveau preneur et afin d'éviter deux commerces de même nature dans le village. A l'issue de cette réunion, aucun élément écrit n'a été transmis de la part de Mr et Mme MORAND permettant une éventuelle négociation.

Deux solutions se présentent alors à la Municipalité :

N°1 - le Conseil Municipal décide de louer le local neuf situé au Belvédère à un nouveau commerçant.


N°2 - le Conseil Municipal fait une proposition de convention à Mr et Mme MORAND.

Après diverses questions et en avoir débattu avec étude de chaque cas, les membres du Conseil Municipal sont appelés à s'exprimer pour l'une ou l'autre des solutions.

A l'issue du vote :

- 10 VOIX pour la solution N°1
- 8 VOIX pour la solution N°2

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

 Le Maire
J. PLANTIER



L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le vingt huit mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 1997

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, AURIC, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ.

MMES CARRET, GARDAIS, PRAS R., SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSEE : Mme RAULIN donne procuration à M. PRAS.

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Melle CARRET pour la présentation des BUDGETS PRIMITIFS 1997.

BUDGET PRIMITIF CCAS 1997

Suite à l'application de la M14, le budget est voté par nature.

Ce budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de:

. 12 145 F.

Le Budget Primitif CCAS 1997 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 1997 :

Après explications données, ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- section d'exploitation : 511 392 F.

- section d'investissement : 1 244 583 F.

Le Budget Primitif Assainissement 1997 est adopté par :

. 15 voix POUR.

. 1 voix CONTRE (MT.CARRET)

. 2 ABSTENTIONS (JN REGAL, JP RODRIGUEZ)

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 1997 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- section fonctionnement : 5 593 143 F.

- section d'investissement : 2 305 969 F.

Après délibération, le Budget Primitif Communal 1997 est adopté par :

. 16 voix POUR

. 1 voix CONTRE (MT CARRET)

. 1 ABSTENTION (JN REGAL)

AUGMENTATION TAUX TAXE HABITATION, TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES :

Afin d'équilibrer le budget tant en fonctionnement qu'en investissement, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette augmentation serait de l'ordre de 5 % pour chacune d'elles.

Après discussions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par :

. 17 voix POUR

. 1 ABSTENTION

Le taux de la taxe d'habitation est désormais de 10,69 F., le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 11,79 F. (dernière augmentation TH le 29/03/94)

REDEVANCE REJET A L'EGOUT :

Le budget annexe "Assainissement" doit s'autofinancer. Aussi, il y a lieu de réajuster le prix de la redevance pour le rejet à l'égout. Monsieur le Maire propose de porter à 5 F. le m³ la taxe de rejet calculée sur l'eau consommée à partir du 1er mai 1997 (dernière augmentation en date du 22/04/94).

La facturation sera effective en 1998 et perçue par la commune seulement au budget 1999.

Après discussion, la proposition est soumise au vote

- . 13 voix POUR
- . 4 voix CONTRE (JN.REGAL, G.NAVARRO, Y.MARLIER, E.AURIC)
- . 1 ABSTENTION (P.ALLARD)

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC:

Cette délibération annule et remplace celle du 7 mars dernier du même objet.

Le 7 mars dernier, une délibération avait été prise afin d'attribuer l'indemnité de Conseil, au taux maximum prévu par référence aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, à compter du 01/01/1997. Les rigueurs budgétaires ne permettent pas de verser l'indemnité au taux maximum.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'attribuer l'indemnité à 85% du taux maximum.

INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS :

Pour des raisons budgétaires, Monsieur le Maire et les adjoints décident de revoir le taux de leur indemnisation.

L'indemnité du Maire sera de 46% du taux maximum et celle des adjoints de 28% du taux de l'indemnité du Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent par :

- . 17 voix POUR
- . 1 voix CONTRE

PRIX DU TICKET REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE : Rapporteur JN.REGAL

Cette délibération annule et remplace celle du 20 décembre 1996 du même objet.

En raison :

- du rejet par Monsieur le Sous-Préfet de la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 1996 fixant le tarif du Restaurant Scolaire à 19 F. pour l'année 1997 (18,50 F. en 1996).

- du rejet en date du 20 février 1997 par Monsieur le Sous-Préfet de Vienne de la demande de dérogation formulée le 27 janvier 1997 par le Conseil Municipal pour un maintien de cette hausse tarifaire (Monsieur le Sous-Préfet autorise un prix maximum de 18,85 F.).

Le Conseil Municipal décide donc de porter le prix du ticket repas au Restaurant Scolaire à 18,85 F. pour l'année 1997 soit une augmentation de 1,89 %

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent par 18 voix POUR cette augmentation.

DEMANDE DU TRESORIER A LA COMMUNE DE CREER UNE REGIE DE RECETTE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE:

Après en avoir délibéré et en l'absence de textes officiels portés à la connaissance du Conseil Municipal imposant la création d'une régie de recettes, aucun changement n'intervient dans le fonctionnement actuel de l'encaissement des recettes "Restaurant Scolaire".

Vote : 18 voix POUR

TRAVAUX VOIRIE SIVOM 1997 : Rapporteur M.PRAS

Monsieur PRAS fait part aux membres du Conseil du montant des travaux de voirie SIVOM pour l'année 1997 qui est de 240.000 F. Un bon de travail sera délivré à l'entreprise adjudicataire.

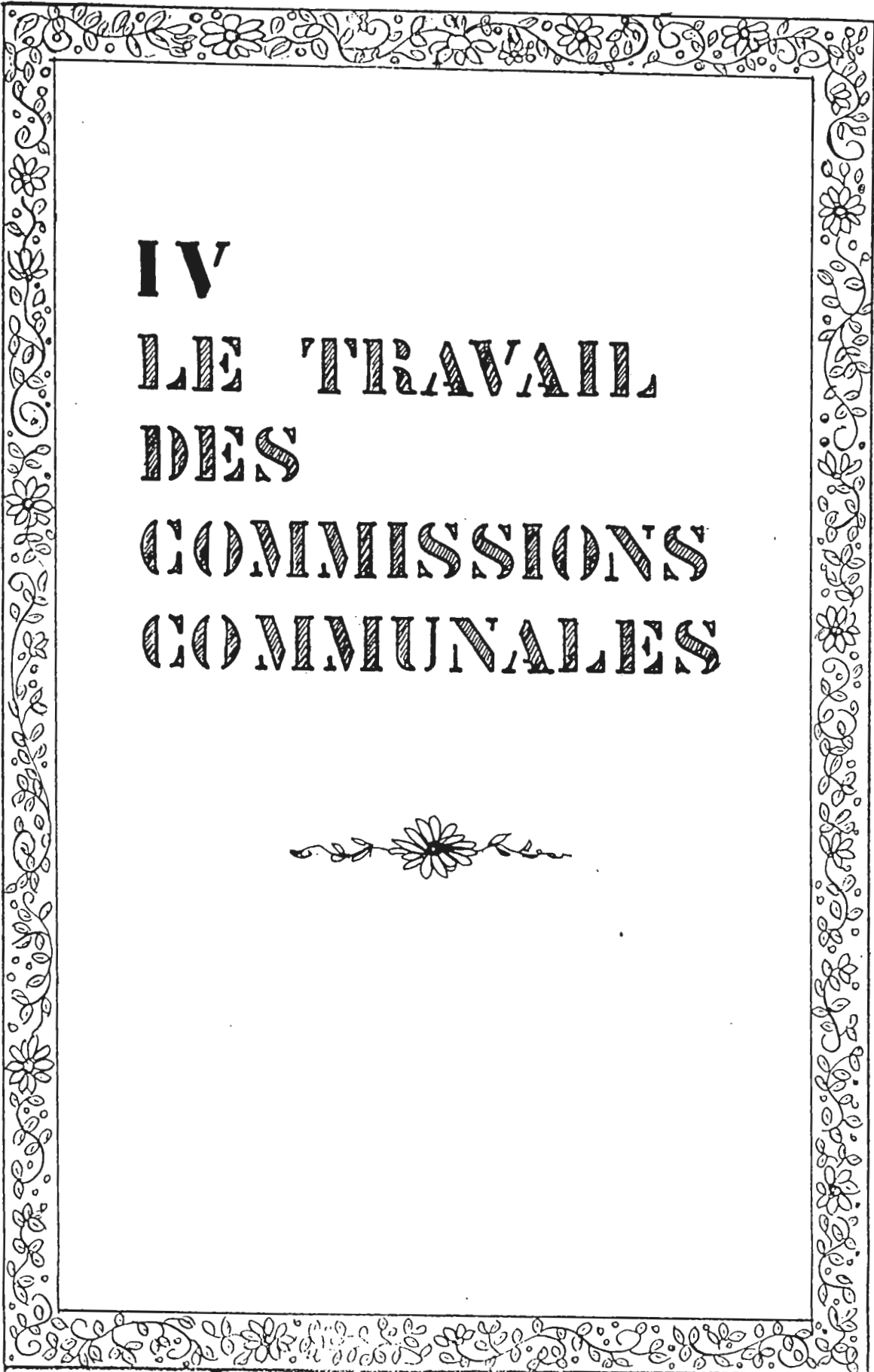
Accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire

J. PLANTIER

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

IV
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
COMMUNALES



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Service destiné aux assistantes maternelles agréées, aux enfants qu'elles accueillent, et bien sûr aux parents.

UN RELAIS : POUR QUOI FAIRE ?

. **informer et conseiller**

les parents dans leur recherche d'un mode de garde adapté à leurs besoins, les aider dans leur fonction d'employeur.

. **informer et aider**

les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession :
- en créant des temps de rencontre, leur permettant de se réunir entre professionnelles
- en soutenant leurs projets éducatifs et en organisant leur formation continue.

. **être un lien de socialisation**

pour les enfants non scolarisés, en créant des temps collectifs, leur permettant de rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes.

. **informer les nourrices non agréées**

sur la profession d'assistante maternelle

COMMENT ADHERER ?

* Dans un premier temps en utilisant le bulletin qui pourra vous être remis en Mairie et à l'envoyer à l'adresse suivante :

S.I.V.O.M.
Relais d'assistantes maternelles
B.P. 55
38780 PONT-EVEQUE
Tél : 04-74-57-10-44

* Dans un deuxième temps, par la signature conjointe, parents-assistante maternelle, du règlement intérieur des Relais.

Une première réunion aura lieu à Mairie de CHUZELLES
mercredi 23 avril 1997 de 10h00 à 11h30

Par la suite, une réunion se tiendra en Mairie
chaque 4ème mercredi de chaque mois de 10h00 à 11h30.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE DE CHUZELLES

Elles auront lieu à l'école pour les enfants nés en 1992, 1993 et 1994 :

- le vendredi 2 mai de 16h30 à 17h30
- le samedi 3 mai de 11h30 à 12h00

Merci d'apporter le livret de famille et le carnet de santé.

Les enfants nés en 1995 devront être signalés, ces mêmes jours, pour une inscription éventuelle qui se confirmera quelques jours après la rentrée, dans la limite des places disponibles.



**CONCOURS DES MAISONS
FLEURIES
Classement 1996**

Le 11 janvier dernier, conjointement aux voeux du Maire, était dévoilé le palmarès du Concours des Maisons Fleuries.

Les lauréats, se voyaient remettre par la commission "Fleurissement" diverses récompenses : coupe, médailles, compositions fleurales ou bons d'achats.

Vous trouverez les divers classements dans les pages suivantes.

A l'heure qu'il est, nous sommes certains, que les participants au concours 1997, profitent du printemps hâtif, pour nous préparer cette année encore de belles floraisons.

Si vous voulez rejoindre la liste des concurrents, inscrivez-vous en Mairie jusqu'au 30 juin 1997.

Bon courage à tous.

HORS CONCOURS

1ER RANG : MR BOUCHER Pierre

2EME RANG : MR PALIN Henri

3EME RANG : MR ESCOFFIER Raymond

4EME RANG : MR GARCIA Daniel

5EME RANG : MR FAURE Maurice

6EME RANG : MR BRUN Antoine

7EME RANG : MR MEUNIER André

CLASSEMENT DES MAISONS FLEURIES 1996

MAISON AVEC JARDIN

1ER RANG : MME ARTHAUD Sylvie

JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

1ER RANG : MR PRAS Marcel

JARDIN INTERIEUR

1ER RANG : MR AVELLANEDA Gérard

BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN

1ER RANG : MR VENDEVILLE Robert

BORDURE VOIE PUBLIQUE

1ER RANG : MR NORMAND Pascal

TERRASSE AVEC JARDIN

1ER RANG : MR MEYER Marc

FERME FLEURIE

1ER RANG : MR PRAS Georges

La Commission "Associations" rappelle:
Bulletin Municipal et Flash Info sont ouverts aux
associations
pour diffusion d'informations:
animations, réunions, comptes-rendus d'activité,...

JEUX DE LA SEVENNE
Le 13 juillet Rendez-vous à St-Just Chaleyssin
Histoire de reconquérir le titre qui nous a échappé
de justesse
l'an dernier
Toutes les bonnes volontés sont
invitées à se faire connaître
en Mairie
(Commission Fêtes et Cérémonies)
Une réunion de préparation sera organisée
ultérieurement

Les classes en 7,
c'est *FANTASTIQUE*!
ce sera un vendredi 13!
Défilé, musique, buffet, buvette,...
Feu de la Saint-Jean

La mairie de Chuzelles propose
un poste d'agent technique polyvalent (20 heures/semaine)
contrat C E S
se présenter ou adresser sa candidature
à la mairie

Commissions mixtes (ou élargies) et concertation...

On avait dit qu'on le ferait, on l'a fait et on n'a pas encore dit qu'on le faisait... Toutefois, de ce qu'on n'a pas encore dit qu'on le faisait, il ne faudrait pas déduire (hâtivement) qu'on ne le fait pas. Eternel problème de temps: les élus, sans rechigner, travaillent, en réunion et sur le terrain, à la mairie et chez eux, et ils oublient de le dire. Eternel problème de faire et de faire savoir. Par chance, au cours des contacts et conversations que nous avons ici et là avec les chuzellois(e)s, il nous a été signalé qu'il serait peut-être bon de faire savoir ce que l'on faisait dans ce domaine.

La plupart des commissions communales ou intercommunales ne fonctionnent pas en autarcie, mais aux contraire en concertation avec les personnes intéressées, les responsables et/ou spécialistes des domaines concernés, les membres des associations, etc. Il s'agit de faire appel aux professionnels, de regrouper énergies, bonnes volontés, compétences au service d'actions déterminées que nous aimons appeler parfois, en jouant sur les mots, opérations "commune".

Vous venez d'avoir entre les mains le résultat d'une ce ces opérations menées par des membres de la commission " Information et Communication" qui ont travaillé en collaboration avec le monde de l'entreprise et de l'artisanat chuzellois qui a, de son côté, sponsorisé la pochette contenant pour cette fois le bulletin municipal.

Quelques autres exemples significatifs, sans prétendre faire un récapitulatif complet:

- Les membres du Syndicat Intercommunal des 4 Vallées ont travaillé, dans le domaine des **eaux de ruissellement**, en concertation avec les riverains concernés et les représentants du monde agricole. Ils étaient ensemble sur le terrain et dans les réunions consacrées à ce sujet.
- La commission " Jeunes" a travaillé avec M. le Directeur de la MJC de Vienne, le président du FCCS, le Comité Inter-Paroissial, les prêtres.
- La commission "Fêtes et Sports" a travaillé avec les représentants d'associations et les personnes privées volontaires pour l'organisation des **Jeux de la Sévenne**.
- La commission "Tourisme" a travaillé, pour aboutir, au sein du SIVU, à l'édition d'un **topoguide**, avec des spécialistes issus du monde associatif environnemental, des historiens, les représentants de l'Office du Tourisme de Vienne,...
- La commission "**Patrimoine**" a travaillé avec les passionnés de recherches, avec historiens et archéologues, avec les "anciens", bons connaisseurs du terroir.
- La commission "**Ecoles**" travaille avec les équipes pédagogiques et les responsables de l'Association des Parents d'Elèves.
- La commission "**Sécurité**" travaille avec les partenaires institutionnels du Conseil Général, de la DDE et du SIVU, l'Association des Parents d'élèves, les professionnels du transport, les représentants du Centre de Secours, de la Gendarmerie et de la Prévention Routière.

Quant à la méthode choisie, elle n'est pas celle d'un calendrier figé à l'avance; elle cherche plutôt à répondre aux besoins des uns et des autres, aux demandes formulées, aux appels sur le terrain, chaque fois qu'un problème précis ou à clarifier apparaît, en regroupant les partenaires concernés et compétents, en essayant de respecter les disponibilités de chacun et d'éviter les pertes de temps. Ce travail en commun permet aux élus de rester dans la ligne de la concertation, tout en poursuivant les objectifs définis.

Commission "Environnement"

Il y a plusieurs manières de s'occuper d'environnement, notamment celle qui consiste à participer à des actions de plantation. Une opération "commune" a été menée en deux étapes les samedis 8 et 15 mars, le long du Chemin du Royer. Première étape: piquetage après repérage des emplacements en tenant compte des divers impératifs techniques (réseaux, visibilité, éclairage...). Deuxième étape: plantation sous le signe du partenariat, le lotisseur du Clos des Mésanges fournissant les arbres (6 frênes et 6 érables), les riverains en compagnie des élus, fournissant pèles, pioches et pics, savoir-faire pour les uns, force ou simplement bonne volonté pour les autres. Le camion municipal avait de son côté été mobilisé pour l'apport parfois indispensable de terre végétale.

L'avantage de ce genre d'opération n'est pas seulement de contribuer à l'embellissement de certains quartiers de la commune, mais aussi de créer ou poursuivre les contacts avec les nouveaux chuzellois. La matinée piquetage a débordé le cadre strict du repérage et a évolué en réunion de quartier informelle au cours de laquelle les riverains présents ont pu faire part aux élus de leurs préoccupations.

La matinée du 22 mars était consacrée au nettoyage de printemps. Un certain nombre d'itinéraires avaient été répertoriés et chacune des équipes s'est vue remettre la fiche correspondante. Bilan de participation contrasté: peu de volontaires extérieurs à la Municipalité et aux familles des élus. Le samedi "libéré" aurait-il éloigné quelques uns d'entre nous de leurs préoccupations environnementales? Seuls les membres de l'Association des Jeunes de Chuzelles ont répondu massivement présents et leur participation n'a pas manqué d'être remarquée en fin de matinée, à la déchetterie. Quoi qu'il en soit, comparé avec la mobilisation des autres communes, Chuzelles est loin d'avoir à rougir!

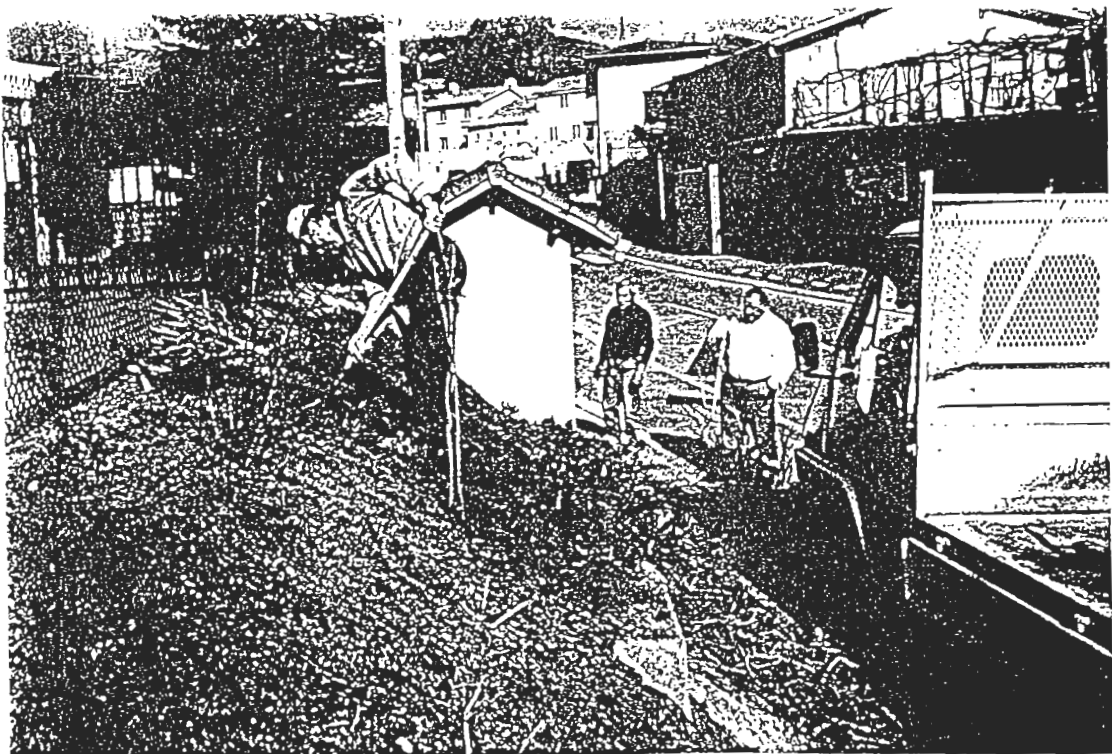
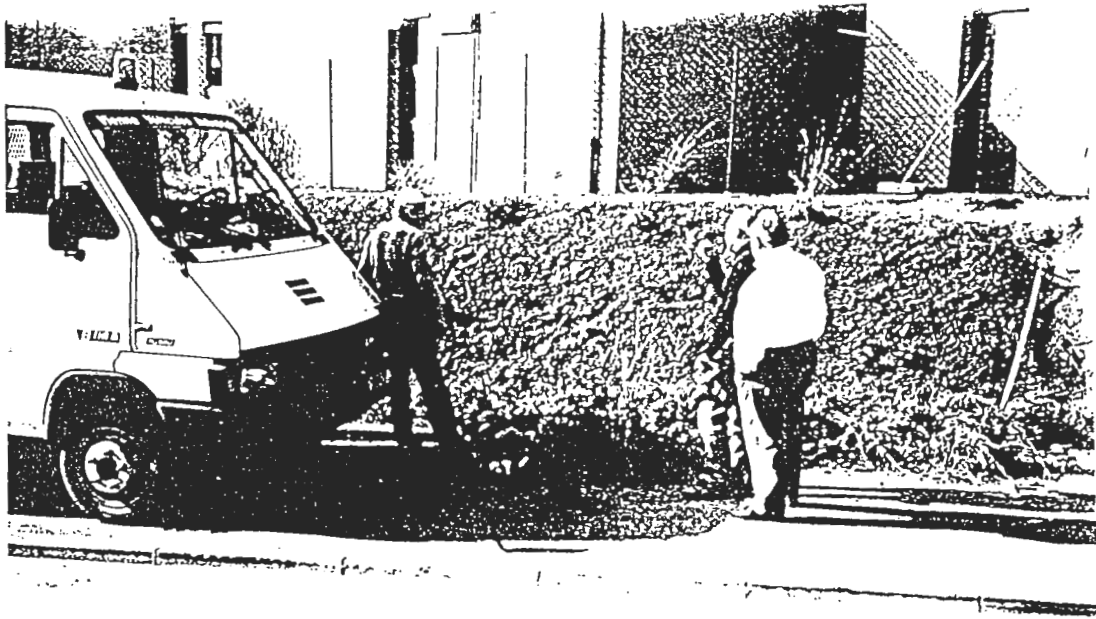
Pour être complet sur ce bilan des plantations de ce printemps 97, ajoutons 4 arbres (2 érables-platanes et 2 tilleuls) plantés dans le pré du Mille Club. Apparemment il n'est pas passé inaperçu que, effectivement, priorité avait été donnée à l'ombre pour les enfants du Centre Aéré plutôt que pour les voitures du parking. Il faudrait faire preuve d'une singulière vue des choses pour le regretter.

Ajoutons encore la végétalisation du talus de l'école en espèces variées à floraison étalée. L'apport de végétaux en surplus dans des jardins particuliers (houx, jasmin jaune, thuyas, althéas...) a permis d'enrichir cette plantation. Cette fois, ce sont les employés communaux qui ont été mis à contribution... et qui le seront à l'avenir pour l'entretien. A l'automne, un nouvel appel sera probablement lancé pour une autre future plantation.

L'autre volet des bilans, ce sont généralement les projets. Lors de sa réunion du 13.12.96, la commission a mis au point un "plan verdure" concernant l'aménagement des abords du Belvédère (place, parking, talus, jardinières de l'escalier, ...) ainsi que celui des liaisons avec la bibliothèque et le bâtiment Télécom. Quant aux deux tilleuls, ils étaient les derniers survivants d'un groupe de quatre que la municipalité avait décidé de planter, en 1930, devant le Monument aux Morts. Ils avaient leur justification en accompagnement de ce monument auxquels ils étaient liés. Ils feront place à une autre plantation, liée à une autre construction: une ligne d'ombrage en bordure du trottoir, le long de la place du Belvédère.

QUELQUES TRAVAUX PRIS

... EN PHOTOS





COMMISSION "ENVIRONNEMENT"

JOURNEE du 8 JUIN

Après la matinée "Nettoyage de Printemps", de nouvelles "Journées de l'Environnement" sont prévues du mercredi 4 juin au dimanche 8 juin à l'initiative du Ministère de l'Environnement. Le 8 juin, une des deux journées du vélo officiellement prévues, coïncide avec le Rallye de l'Association Familiale. Bonne occasion de monter une opération "commune" et de regrouper cyclistes et marcheurs pour une journée découverte de la nature. L'Association Familiale travaille sur ce projet et communiquera en temps voulu toutes les informations nécessaires.

Commission "Patrimoine"

Exposition de cartes postales

La sous-commission mixte (ou élargie) poursuit son travail de préparation de l'exposition de cartes postales anciennes de Chuzelles. Jusqu'à présent 25 cartes ont été répertoriées.

Nous remercions celles et ceux qui nous ont fourni les premiers documents. Peut-être certains exemplaires à sujet inconnu dorment-ils encore dans quelque vieille boîte ou vieux carton. N'hésitez pas à les faire connaître. Toutes les précautions seront prises pour une restitution la plus prompte possible.

Invitation est faite aux photographes chuzellois pour réaliser des clichés analogues à ceux des cartes anciennes:

- *bâtiments communaux*: écoles, mairie, église.
- *maisons privées*: château St-Hippolyte, la Martinière, le moulin de Leveau. (*attention: s'agissant de bâtiments privés, ne pas oublier de demander l'autorisation aux propriétaires!*)
- *rue et place*: route de Luzinay et route de Lyon depuis la place, place de la mairie.
- *vue générale*: depuis le Rival.

Ces images d'aujourd'hui exposées parallèlement aux images d'autrefois montreront l'évolution du paysage dans lequel nous vivons quotidiennement.

Pour les sujets, points de vue, cadrage, angles de prise de vue, se renseigner auprès de Gilbert Roche.

BUDGETS PRIMITIFS 1997

COMMENTAIRES :

Diverses nouveautés apparaissent avec l'obligation d'assurer la comptabilité pour l'ensemble des collectivités territoriales, à compter du 1er janvier 1997, suivant l'instruction M 14.

Les budgets "COMMUNAUX" et "CCAS" sont votés par nature (regroupement sous le 011 des chapitres de dépenses 60, 61, 62 sauf le 621, 635, 637 et 713 et sous le 012 des comptes de dépenses 621, 631, 633 et du chapitre de dépenses 64, sous le 013 des comptes de recettes 609, 619, 629, 6419 et 6459) en section de fonctionnement et par chapitre en section d'investissement.

Certains comptes se retrouvent éclatés sur plusieurs nouveaux comptes, d'autres sont regroupés, ce qui compliquera la compréhension pour beaucoup d'entre vous et nous nous en excusons par avance.

Le vote du budget "ASSAINISSEMENT" demeure inchangé, ainsi que les numéros des comptes et chapitres.

Aucun excédent, quelque soit son montant (1 F ou 470 000 F) ne peut plus être inscrit lors de l'établissement des budgets primitifs, ce qui crée de nombreux problèmes d'équilibrage et incite à reporter, pour les collectivités qui disposent d'une trésorerie limitée, les investissements sur le dernier semestre.

Malgré toutes les contraintes budgétaires, nous devons faire face à certaines dépenses obligatoires (charges de fonctionnement, participations intercommunales pour un montant estimé à 826 000 F) ainsi qu'à certains travaux rendus nécessaires. Aussi, nous nous sommes vus dans l'obligation d'augmenter de 5 % les taux relatifs à la taxe d'habitation et à la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que le montant de la redevance d'assainissement qui passera de 4 F à 5 F le m³ d'eau consommé (ce budget doit, selon la loi, s'autofinancer).

Cela se révélant insuffisant, nous devons recourir à des emprunts tant au niveau communal que dans le cadre du budget annexe du réseau d'assainissement.

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 912 957,00
66	CHARGES FINANCIERES	324 610,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 017 835,00
012	CHARGES DU PERSONNEL	1 370 150,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	625 506,00
023	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	339 285,00
022	DEPENSES IMPREVUES	2 800,00
	TOTAUX =	<u>5 593 143,00</u>

RECETTES :

70	VENTES DE PRODUITS	158 600,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 920 269,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	1 847 688,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 000,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	24 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	80,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	629 506,00
002	PRODUITS ANTERIEURS (Excédent)	
	TOTAUX =	<u>5 593 143,00</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	528 872,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	297 411,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 479 686,00
	TOTAUX =	<u>2 305 969,00</u>

RECETTES :

001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
10	DOTATIONS	220 762,00
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	1 125 440,00
16	EMPRUNTS	300 000,00
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS	278 006,00
23	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS EN COURS	42 476,00
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	339 285,00
	TOTAUX =	<u>2 305 969,00</u>

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60623	ALIMENTATION	4 905,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	6 840,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	400,00
6713	SECOURS	
	TOTAUX	= 12 145,00

RECETTES :

70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	5 000,00
70878	REMBOURSEMENTS PAR DES TIERS	6 840,00
7713	LIBERALITES RECUES	305,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
	TOTAUX	= 12 145,00

BUDGET ANNEXE - RESEAU D'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES :

60	ACHATS	1 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 000,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	117 281,00
66	CHARGES FINANCIERES	312 111,00
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	78 000,00
		<hr/>
		511 392,00

RECETTES :

70	PARTICIPATIONS, REDEVANCES	308 078,00
74	SUBVENTIONS COMMUNALES	203 314,00
		<hr/>
	TOTAUX =	511 392,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

164	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	299 383,00
23	TRAVAUX	945 200,00
		<hr/>
		1 244 583,00

RECETTES :

131	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	866 583,00
164	PRODUIT DES EMPRUNTS	300 000,00
28	AMORTISSEMENTS	78 000,00
		<hr/>
		1 244 583,00

Il est à noter que la participation du budget communal pour équilibrer le budget annexe "ASSAINISSEMENT" s'élève à 546 666F.

Bulletin tiré à 680 exemaplares
et distribué dans chaque Foyer
de CHUZELLES

n° 41 - Dépôt Légal - Avril 1997